



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2024

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr LAPEYRE Philippe, Mr TISSANDIER Frédéric, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle.

Excusé, pouvoir : Mr BENOIT Bernard, pouvoir à Mr CHAMBON Louis.

Absents : Mr LAPEYRE Guillaume, Mr VALARCHER Benjamin

Ouverture de la séance à 19h30

ORDRE DU JOUR :

1. Réunion avec l'ONF (coupes, affouage, aménagement...)
2. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024
3. Forêt : Affouage
4. Dossier de subvention DETR 2025 / DSIL 2025
5. Contentieux (Malaprade/Romain/Mairie)
6. DM budgétaire
7. QD (dates à venir, repas de la commune...)

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

REUNION AVEC L'ONF

Mr Sylvain VINCENT garde forestier rappelle le volume martelé à ce jour : 4 550 m³ qui sont en stock. Mr Vincent aurait trouvé un acquéreur pour les gros sapins pour un volume de 200 m³ par an.

Pour 2025 il est proposé de mettre en vente en bois façonné la parcelle 49 pour 900 m³, c'est une parcelle difficile à exploiter et les épicéas des parcelles 35 et 22 pour un volume de 400 m³.

Mr Vincent présente des potentiels travaux : amélioration de la piste (parcelles 15 12 10 9 11), de l'accès de la parcelle 23, replantation de la parcelle 22 en érable plane et mélèze et test du répulsif à base de graisse de mouton sur la parcelle 19.

Pour 2025 la commune étudiera le dossier de replantation et de test dans le cadre de Sylv'actes.

AFFOUAGE 2025-2026

Les inscriptions pour l'affouage se feront 30/06/2025.

L'ONF nous rappelle qu'il faut résider 6 mois pour pouvoir bénéficier d'un lot d'affouage.

L'ONF évaluera les possibilités de marquer sur les parcelles... 1-3 -4-45-46-47

DOSSIER DE SUBVENTIONS DETR & DSIL 2025 / GITE-CAMPING

Mr le Maire rappelle que la commune du Falgoux souhaite procéder à la rénovation du gîte d'étape et du camping, situés à proximité immédiate du GR400. Il s'agit d'un projet important pour la municipalité qui doit permettre :

- De recréer un gîte d'étape fonctionnel et moderne, répondant aux demandes des clientèles actuelles avec notamment un espace de vie et de partage convivial, la création d'une chambre avec salle d'eau privative aux normes d'accessibilité en rez-de-chaussée, la modernisation des chambres partagées et des sanitaires communs à l'étage ;
- De rénover le bloc sanitaire du camping qui date des années 1970 ;
- D'accueillir de manière plus confortable la clientèle touristique en itinérance et en court-séjour,
- D'augmenter le nombre de lits touristiques de qualité sur le GR400, en proposant la location de 15 lits répartis dans 4 chambres ;

- De s'inscrire dans une démarche de développement durable en améliorant significativement les charges énergétiques du bâtiment, son accessibilité pour tout public, notamment en situation de handicap, et sa remise aux normes globale.

A l'issue de l'étude d'Avant-Projet Définitif, le montant prévisionnel des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre, d'études et de frais annexes et frais divers s'élève à 612 154,38 € HT.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Dépôt du permis de construire : fin juillet 2024
- Consultation et désignation des entreprises : mars 2025
- Début des travaux en septembre 2025
- Fin des travaux : juillet 2026

Compte-tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la DETR/DSIL 2025 pour 189 000 €.

Le plan de financement prévisionnel prévoit 80 % de subventions.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

CONTENTIEUX MAISON MALAPRADE

Mr le Maire fait part des échanges avec les propriétaires de la maison ROMAIN qui somment la commune d'agir pour régler la situation de la maison Malaprade attenante.

Mr le Maire rappelle que différents courriers ont été envoyés aux héritiers identifiés lesquels ne donnent pas suite, qu'il a contacté le notaire pour un transfert de cette propriété aux domaines.

La commune s'engage à demander un devis pour l'élagage des sapins qui pourraient présenter un danger en cas de chute et engager la responsabilité de la commune.

DM BUDGETAIRE

Mr le maire explique aux conseillers qu'il convient de prendre une décision modificative pour solder les factures 2024 cette écriture n'entraîne pas de mouvement d'argent. Il s'agit d'un transfert entre un chapitre de recette et un chapitre de dépense du budget principal.

DEPENSES

Chap.	Article	Nature	Montant
65	65568	Autres contributions	3000.00
TOTAL			3000.00

RECETTES

Chap.	Article	Nature	Montant
77	70388	Autres redevances et recettes diverses	3000.00
TOTAL			3000.00

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Village d'avenir : le rapport d'étude sera présenté aux élus le 6 décembre en visio.
- Le repas communal est fixé au dimanche 19 janvier 2025, un devis sera demandé au traiteur et auprès d'un conteur pour l'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h

PV approuvé le 21/02/2025

Le maire, Louis CHAMBON

La secrétaire de séance, Isabelle FAUX

